

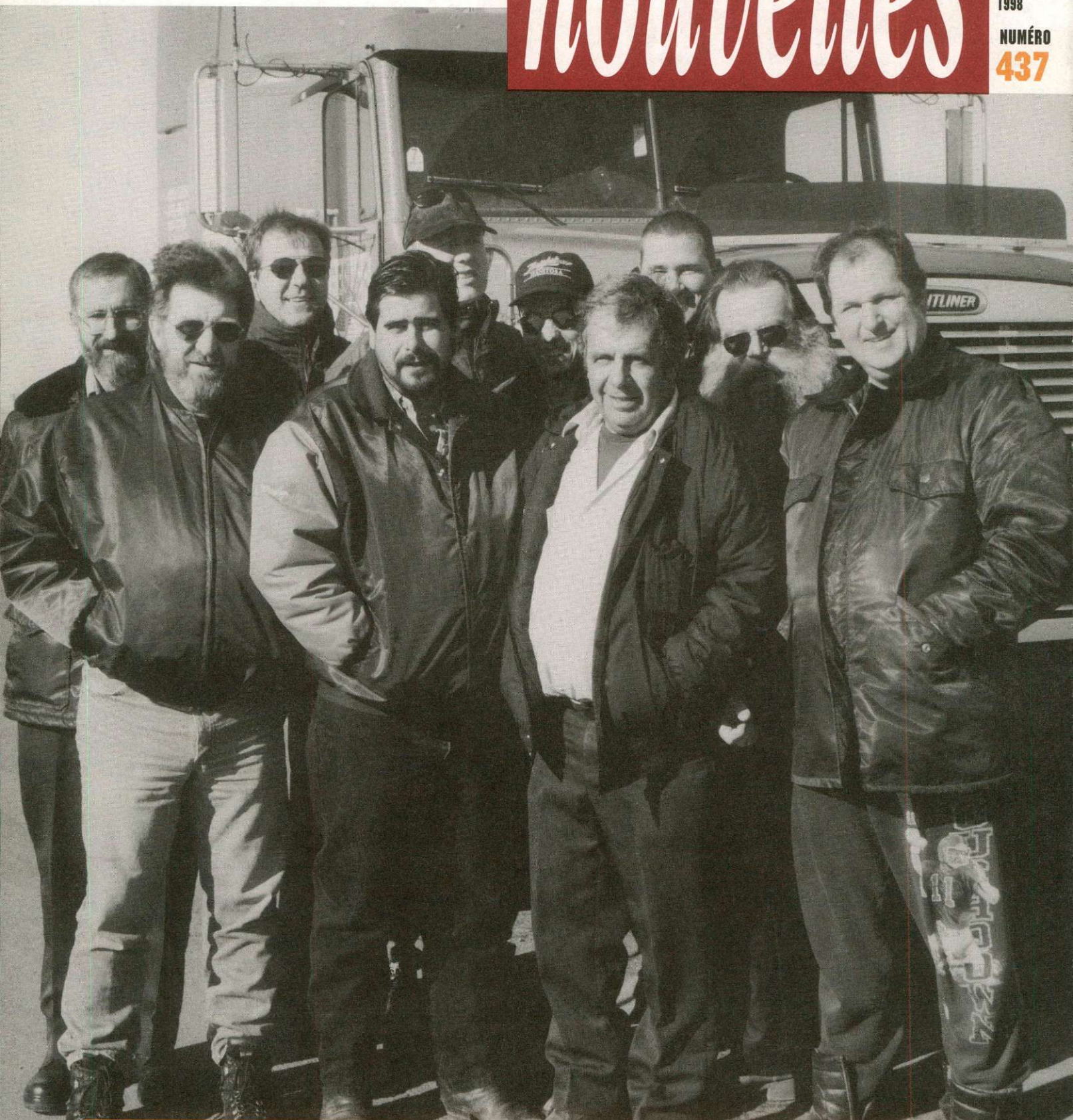
Pontiac: la privatisation
sur la voie de garage Page 8

nouvelles



20 FÉVRIER
1998

NUMÉRO
437

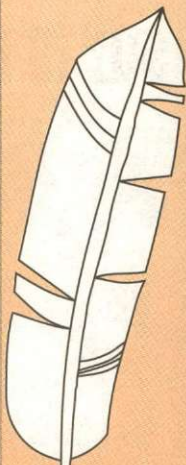


Bacon-America, Arell, Spécialité d'bois Linière, Besner

Les nouveaux arrivants

Page 3

Échos idiots du microcosme



Michel Rioux

BILLET

Mamelles en quelque sorte de l'idiotie, le ridicule et l'imbécillité se disputent ces jours-ci le haut du pavé dans le microcosme politique. À Québec comme à Ottawa, en effet, personne ne semble vouloir être en reste, pendant que le maire Bourque, en vacances sur Prozac, laisse un répit des plus appréciés à ses commettants ahuris.

Alors que le fédéral, le subtil Marcel Massé en tête, triture les textes pour leur faire dire qu'Ottawa ne peut payer à Québec ce qu'il s'est empressé de verser ailleurs — à Terre-neuve et au Manitoba, quand il s'est agi d'absorber des dépenses relatives à des catastrophes —, le jupon du plan B dépasse visiblement.

Malheureusement, et peut-être sont-ce là les effets des vapeurs qui s'élèvent du côté ouest de la rivière des Outaouais, même le Bloc n'y échappe pas. Car comment expliquer autrement deux gestes récents posés par des bloquistes qui, s'ils ont pu conclure que le communisme n'était pas soluble dans la vodka, ont agi comme si les convictions pouvaient, elles, l'être dans l'opportunisme? Quand ils exigent le dépôt d'une loi antidéficit, ce que même la droite républicaine aux USA a renoncé à faire, dans le but d'empêcher le fédéral d'investir des champs de compétences québécois avec ses surplus, on se dit qu'il y en a qui devraient suivre des cours obligatoires de maniement des armes politiques. Et donner son appui aux visées belliqueuses des USA contre l'Irak pour sans doute attirer leur bienveillance à l'égard de la souveraineté, voilà que s'appelle prendre des vessies pour des lanternes.

Voilà pour l'imbécillité. Passons au ridicule.

En politique, quand il ne tue pas, le ridicule magane. Parlez-en à Vautrin, ministre de la Colonisation de Taschereau, dont les culottes, qu'il avait fait payer par son gouvernement, sont passées à la petite histoire en même temps que prenait fin sa carrière politique sous les coups de boutoir de Duplessis.

Ce n'était qu'une question de temps avant que les dis-

positions introduites par le Parti libéral en matière de langue de l'affichage public, faites leurs par les péquistes après qu'ils les eussent vertement dénoncées, ne produisent cet effet corrosif prédit par plusieurs.

La télévision américaine vient de se charger de leur rappeler le prix à payer quand on emprunte aux libéraux leurs politiques.

Pascal nous avait pourtant prévenu il y a trois siècles, en distinguant l'esprit de finesse de l'esprit de géométrie. C'est néanmoins à un arpenteur-géomètre que l'Office de la langue a confié le mandat de vérifier la grosseur des lettres sur les affiches. Il l'a fait avec toute la conscience professionnelle reconnue aux forts en chiffres. C'est donc en virtuose du ruban à mesurer que les caméras de CBS l'ont immortalisé. Après ces images, les 22 millions d'auditeurs n'avaient même plus besoin d'entendre les railleries de Mordechai ou de Galganov. Leur idée était faite. «Les dispositions en matière de pré-

dominance du français dans l'affichage — deux-tiers, un tiers — sont déjà ridicules en elles-mêmes. Elles ne le deviendront certes pas moins quand des inspecteurs armés de rubans à mesurer se mettront à en mesurer la conformité sous l'oeil des caméras», écrivait Gérald Larose dans *Le Devoir* au moment du débat, en septembre 1996.

Malheureusement, Madame la ministre

Beaudoin tenait à son bouquet de... mesures.

Pendant qu'on s'agite ainsi du bocal, les vraies affaires se règlent, loin et au-dessus de nous.

Dans une opération orchestrée par l'OCDE, qui réunit les pays les plus riches, un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) est à la veille d'être ratifié. Cet accord, selon ce qu'en rapporte *Le Monde diplomatique*, «autorisera les entreprises multinationales et les investisseurs à poursuivre directement en justice les gouvernements pour obtenir dommages et intérêts en compensation de toute politique ou action publique qui aurait eu pour effet de diminuer leurs profits.»

Capitalisme totalitaire? Souveraineté des États?



nouvelles CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographe
Alain Chagnon
Presse Canadienne
Michel Giroux
Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyne Beaulieu
Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclairer
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601, av. de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de nouvelles CSN dans leur journal.

Les nouveaux arrivants

Santé-sécurité au travail, démocratie et autonomie du syndicat, respect de l'ancienneté, meilleures conditions de travail, etc: les mille et une raisons de se syndiquer à la CSN.

Michel Crête



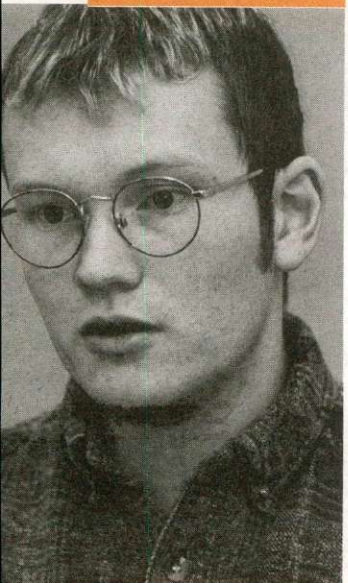
Guylaine Cyrenne



José Chandonnet



Marco Vachon



Marc Carrier

A l'emploi de Spécialité d'bois Linière, une entreprise de Saint-Côme, en Beauce, Stéphane Delisle a trouvé un boulot dans sa ligne: opérateur de machines fixes. Un boulot syndiqué en plus!

«Quand je suis arrivé à l'usine, j'avais 25 ans, je n'avais jamais été syndiqué. Je ne connaissais rien au syndicat. Je voulais en apprendre plus et j'ai décidé d'essayer ça pour aider les travailleurs.»

Comme plusieurs, il n'a pas connu les motifs qui ont amené ses prédécesseurs à se syndiquer. Il n'est pas non plus passé par les méandres juridiques dans lesquels on doit naviguer avant de voir reconnaître son syndicat.

À l'instar des routiers de la compagnie Besner de Saint-Nicolas, des employé-es de Bacon America - Bacon International à Drummondville, des salarié-es du Musée des Beaux Arts à Montréal, et des travailleurs de l'Atelier d'usinage Arell à Ville d'Anjou, ceux de Spécialité d'bois Linière ont vécu une «renaissance» syndicale. Ils ont en effet quitté leur premier syndicat pour se tourner vers la CSN.

Même volonté de changement chez ceux des cinémas Eaton, Loews et Palace, à Montréal, qui viennent de se donner, eux, un nouveau syndicat.

Un petit retour aux sources? Écoutons ce qu'ils ont à dire.

Bacon America - Bacon International

Cadence rapide, couteau pneumatique dangereux, travail répétitif. Résultats? Bursites, tendinites et maux de dos sont le lot des employé-es de Bacon America - Bacon International, une entreprise située dans le Parc Industriel de Drummondville.

Déterminés à corriger la situation, les 395 travailleuses et travailleurs, qui produisent vos marques de bacon préférées, dont Lafleur, Provigo et Schneider, ont quitté la CSD et adhéré à la CSN, à la fin décembre. L'attrait? L'expertise de la CSN en santé-sécurité, ses colloques sur la santé-sécurité dans les abattoirs de porc et de poulet, sa présence dans le secteur des «viandes rouges».

«Quand j'ai rencontré les représentants de la CSN, j'ai obtenu des renseignements en santé-sécurité qui m'en ont appris beaucoup.» À l'emploi de Bacon America - Bacon International depuis trois ans et demi, Guylaine Cyrenne est responsable en santé-sécurité depuis un an.

«En 1997, il y a eu 90 réclamations à la CSST. Entre 80 et 90 pour cent étaient des cas de tendinites ou de bursites. Nous allons faire en sorte que l'employeur soit vraiment à l'écoute des problèmes. Nous voulons négocier l'installation de mécanismes pour que les ma-

chines soient plus sécuritaires.»

Mécanicien depuis six ans, José Chandonnet abonde dans le même sens que sa camarade: «Des gestes répétitifs sont posés. Il faut réduire la cadence des machines.» Il souhaitait un syndicat CSN depuis longtemps. C'est qu'il a connu la CSN par son frère, ouvrier chez Velan. C'était d'ailleurs une deuxième tentative d'adhésion à la CSN. Cette fois-ci fut la bonne: ils l'ont choisie dans une proportion de 91 pour cent.

Marco Vachon est également mécanicien. Embauché il y a 40 mois, il a lui aussi milité en faveur de l'arrivée d'un syndicat CSN. «Le fait que la CSN a un bureau à Drummondville, un négociateur sur place et des personnes pour nous répondre, ça m'a encouragé à dire oui à la CSN», dit-il.

Sensible à l'amélioration des conditions de travail, il compte sur la CSN pour soumettre des contre-expertises syndicales en ergonomie.

Marco Vachon peut être rassuré! Vice-président de la CSN et responsable du Service fédéral de santé-sécurité-environnement, Marc Laviolette a témoigné en conférence de presse, le 28 janvier, de la compétence de la centrale en cette matière. «Avec ses 28 personnes salariées, dont des avocats, des biochimistes, des ergonomes, des ingénieurs, notre service est habilité à répondre à toutes les questions relatives à la santé-sécurité au travail.»

Le vice-président a aussi précisé qu'une enquête récente démontre qu'après l'emploi, la santé-sécurité au travail est la deuxième préoccupation des travailleuses et travailleurs au Québec.

Arell

Ouvriers spécialisés dans l'usinage de pièces pour l'industrie aéronautique ou aérospatiale, les 80 travailleurs de la compagnie Arell, à Ville d'Anjou, ont fait le saut avec la CSN en octobre. Ils étaient auparavant membres de l'Union internationale des travailleurs de métal en feuille, section locale 133 du Congrès du travail du Canada (CTC). Pourquoi la CSN? Pour faire respecter la convention collective.

«À mon avis, le poste d'opérateur-régleur "A" qui était disponible, j'y avais droit. L'employeur est plutôt allé chercher quelqu'un de l'extérieur. Mais je n'ai pas déposé de grief. Je n'avais pas confiance.»

Diplômé de l'École nationale d'aéronautique, Marc Carrier avait peu d'espoir de gagner sa cause et de passer de la classification d'opérateur-régleur "C" à la classification "A". Déçu de ne pas accéder à un poste pour lequel il était qualifié et obtenir ainsi un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail,



Marc Lavolette, vice-président de la CSN, Michel Angers, président du Conseil central du cœur du Québec, et Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce, en conférence de presse à Drummondville.



Marie-Claude Grimault



Richard Fafard



Fernand Dubé

Marc Carrier a été, lui aussi, partisan d'un syndicat CSN.

En passant outre aux règles d'affichage, Arell y trouvait certainement son compte. Les nouveaux employé-es commençaient au bas de l'échelle. Marc Carrier n'est pas le seul à avoir été lésé. Opératrice-contrôleuse numérique depuis six ans, Marie-Claude Grimault convoitait aussi un poste d'opérateur-régulateur "C". *«On aurait pu me l'accorder. À tout le moins me permettre de tenter ma chance. Mais non, on a fait appel à quelqu'un de l'extérieur, à qui je n'ai rien à reprocher. Mais mes droits ont été ignorés.»*

Aujourd'hui secrétaire du comité exécutif du nouveau syndicat CSN, Marie-Claude Grimault souhaite dorénavant *«faire respecter les droits»*.

Ça augure plutôt bien. *«Cette semaine, l'employeur voulait embaucher quelqu'un sans affichage, comme c'était son habitude. Nous avons réussi à faire afficher le poste. De plus en plus, on affiche les postes, on les offre aux gens en place avant d'aller à l'extérieur»*, observe Marc Carrier.

Richard Fafard constate lui aussi que les choses bougent depuis que les employé-es se sont donné un syndicat CSN. *«Avant, nous étions peu informés. Les griefs, on connaissait pas ça. Par exemple: nous patageons dans l'huile. Nous avons besoin de guenilles. Le boss réduisait le nombre de guenilles. Le syndicat n'intervenait pas.»*

«Aujourd'hui, c'est professionnel! Tout est détaillé dans la convention collective. Un d'entre nous a été congédié pour avoir signé sa carte CSN. La CSN a déposé une plainte et l'a soutenu financièrement. Nous sommes en Cadillac.»

Spécialité d'bois Linière

Opérateur de machines fixes chez Spécialité d'bois Linière à Saint-Côme, Stéphane Delisle a été délégué de la section locale 69 des Teamsters (FTQ). Il a milité en faveur d'un syndicat CSN.

Il a été choqué de ne pas avoir eu la possibilité de tenter sa chance sur un autre poste parce qu'il n'aurait pas satisfait aux exigences. C'était pourtant lui qui avait *«rodé toutes les machines»*. Il a privilégié la CSN. Pour l'autonomie des syndicats.

«Ce n'est pas nous qui prenions les décisions sur les griefs. C'était le local de l'union, à Québec. Avec un syndicat CSN, c'est nous autres, les employé-es, qui avons le dernier mot. Si nous décidons de déposer un grief, d'aller en arbitrage, nous allons y aller. Ça ne traîne pas!», affirme l'ex-délégué, aujourd'hui président du syndicat CSN qui regroupe une centaine de travailleurs.

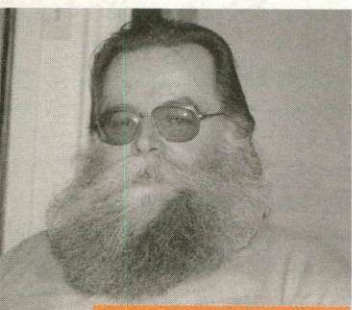
«Nous allons aussi gérer notre propre argent, avoir notre caisse syndicale. Avant, les cotisations, c'était pour "le 69" à Québec. Posséder sa caisse syndicale, c'est s'assurer d'avoir une vie syndicale active.»

Spécialité d'bois Linière appartient à un homme d'affaires de la région: M. Réal Grondin. Ça vous dit quelque chose? Les travailleurs d'une autre de ses usines sont membres d'un syndicat affilié également à Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN). Ils ont été en conflit, il y a quelques années, pour améliorer leurs conditions de travail. L'appui reçu de la CSN a contribué à éclairer le choix des travailleurs de Spécialité d'bois Linière. *«La CSN a plus de moyens!»* de conclure Stéphane Delisle.

Besner

Secteur traditionnel des Teamsters (FTQ), l'industrie du transport routier vit une révolution par les temps qui courent. Les 270 routiers de l'entreprise Besner de Saint-Nicolas, sur la Rive-Sud de Québec, sont passés à la CSN en octobre. Les routiers qu'ils croisent quotidiennement sur leur chemin ont les yeux braqués sur eux. Ils attendent les résultats d'une négociation avec la CSN.

Fernand Dubé, routier depuis 23 ans, à l'emploi de Besner depuis 11 ans, raconte: *«J'étais délégué. Nous voulions l'ancienneté. Je me suis réveillé et j'étais tout seul contre l'employeur et les Teamsters pour revendiquer l'ancienneté. J'ai contacté Pierre Genest, un routier qui avait déjà milité à la CSN. La convention collective était sur le bord de se signer. Nous avons réussi à faire rentrer Pierre comme délégué. Durant le congrès des Teamsters, à Hawaï, nous avons convoqué une assemblée d'information. Nous avons demandé une salle aux Teamsters. Il nous ont dit non. Nous l'avons louée et c'est le monde qui l'a payée. Les*



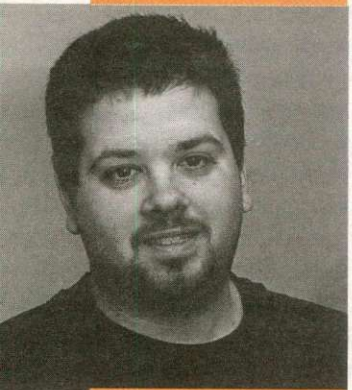
Pierre Genest



Réjean Tremblay



Aliza Nevarie



Christian Richard

patrons ont demandé à Pierre ce que nous voulions. L'ancienneté, qu'il leur a répondu. L'ancienneté pour pouvoir choisir nos routes. Nous l'avons obtenue de force, l'ancienneté.»

L'histoire de l'ancienneté a certainement été l'élément déclencheur qui a incité ces routiers à choisir la CSN. Mais il y a beaucoup plus, quelque chose de fondamental, même!

La parole est à Pierre Genest, routier chez Besner depuis 10 ans: *«Nous voulions aussi décider de ce qu'il y aurait dans notre convention collective. Contrôler notre vie syndicale, nos cotisations syndicales, posséder notre propre caisse syndicale.»*

Confiant et heureux de faire partie de la CSN, Pierre Genest confesse que *«routier, c'est un travail qui est dur sur le plan familial et sur le plan physique. Tu pars le lundi midi et tu reviens le vendredi soir, quand ce n'est pas du samedi au dimanche, les fins de semaine: c'est du travail sept jours par semaine. Des semaines, tu peux faire de 4000 à 5000 kilomètres. Depuis la déréglementation de l'industrie, il y a beaucoup de compétitivité. C'est très serré comme temps.»*

Entré chez Besner pour trois mois, voilà quatre ans que Réjean Tremblay conduit les camions de l'entreprise. Il appuie les propos de Pierre Genest. *«Chez les routiers, c'est difficile d'avoir des amis, une vie sociale. Nous sommes pris en otage. Nous pouvons être partis pendant deux semaines.»* La solution? *«Avoir accès plus facilement à des fins de semaine, deux jours de congé de suite. Ne pas être obligés de se battre pour les avoir. Des congés de maladie et un fonds de pension pour pouvoir arrêter avant d'être usé. Aujourd'hui, nous nous sentons appuyés par une centrale syndicale, c'est toute la différence.»*

Famous Players

Après les cinémas Parisien et Versailles, la CSN a poursuivi sa percée auprès des employé-es des salles de cinéma Famous Players de Montréal. Les salarié-es des cinémas Eaton, Loews et Palace ont en effet rallié notre centrale tout récemment. Tout comme les 26 projectionnistes en mai.

«Être jeunes, ce n'est pas une raison pour qu'on nous exploite.»

Aliza Nevarie est au nombre des quelque 80 employé-es des cinémas Eaton, Loews et Palace, à Montréal, qui ont adhéré à la CSN.

Étudiante en arts plastiques à l'Université Concordia, Aliza Nevarie est préposée au comptoir (mais soufflé) depuis deux ans. Progressiste, elle dit avoir confiance en l'idée même du syndicalisme; elle fait partie de ceux qui ne devraient pas passer leur vie chez Famous Players. Alors pourquoi se syndiquer? *«Il y a beaucoup de roulement de personnel. Nous voulons de meilleures conditions, mais nous voulons également négocier une convention collective qui va protéger celles et ceux qui vont demeurer à l'emploi de Famous Players.»*

«Il y a des semaines où nous travaillons 10 heures seulement. D'autres semaines, nous pouvons travailler 30 heures. Nous voulons avoir des garanties de pouvoir faire une bonne semaine de travail.»

Non seulement revendique-t-elle des hausses de salaire, mais elle réclame un taux pour le travail effectué en temps supplémentaire. *«Pendant le Festival des films du monde, il arrive que nous fassions plus de 48 heures par semaine.»*

Comment a-t-elle connu la CSN? *«Par des ami-es qui travaillent au cinéma Parisien et qui sont membres de la CSN. Par les nouvelles aussi: les manifestations, les grèves.»*

À 24 ans, Christian Richard est placeur depuis un an: c'est son unique source de revenus. *«Le syndicat devrait nous aider à empêcher les gérants d'abuser de leur pouvoir et à mieux organiser notre travail.»*

Appelé parfois à changer la programmation à l'affiche, il souhaite exercer sa tâche en toute sécurité. *«Nous sommes loin de la marquise. On nous donne un escabeau. Le terrain n'est pas au niveau. Bien sûr, nous sommes deux. Mais ça prend un meilleur équipement: échafaud, échelle extensible.»*

Au Musée des beaux-arts de Montréal, chez Quebecor à Cabano et à Rivière-du-Loup, chez Donat Flamand à Saint-Apollinaire et ailleurs, on a aussi choisi la CSN.

La sécurité, ça commence par un financement adéquat

Encore une autre aberration générée par l'obsession gouvernementale du déficit zéro.

Luc Latraverse

Le transport scolaire fait face à une nouvelle vague de compressions de 70 millions de dollars, qui menace son avenir et la sécurité des jeunes. Le Secteur transport scolaire de la Fédération des employé-es de services publics se mobilise, en accord avec les regroupements d'employeurs, pour s'opposer à une réduction du financement.

C'est dans le contexte du transfert d'une facture de 500 millions de dollars aux municipalités que l'avenir du transport scolaire a d'abord été mis dans la balance démoniaque du déficit zéro. Au printemps 1997, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, proposait en effet de céder aux municipalités la gestion et le financement du transport scolaire, une note de 428 millions de dollars. Ces dernières n'ont guère prisé cette patate chaude et la Fédération des commissions scolaires a alors proposé de réduire les coûts du transport scolaire de 70 millions de dollars et de transférer sa gestion du ministère des Transports au ministère de l'Éducation. Le gouvernement a retenu ce scénario, qui ne plairait guère au ministère de l'Éducation, croit-on savoir. Chose certaine, pour les 30 syndicats de chauffeurs affiliés à la CSN, c'est une aberration. Cela équivaut en effet à une réduction de 120 millions sur 480 millions en 18 mois, soit 25 pour cent, puisqu'ils avaient subi une compression de 50 millions en 1997.

Il n'y a plus de gras, on est rendu à l'os

Comme le souligne Marcel Gauthier, président du Secteur transport scolaire de la FEESP-CSN, le dernier exercice de compressions, qui équivalaient à 12 pour cent de la masse salariale, a été partagé moitié-moitié entre les transporteurs et les syndiqués, ce qui a occasionné une révision à la baisse dans les conditions de travail, de rémunération et les avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs. «On n'ose pas imaginer comment cela s'est passé pour celles et ceux qui n'étaient pas syndiqués, car la masse salariale compte pour plus de 40 pour cent des coûts d'opération et, avec les profits qui sont en moyenne de 7 pour cent, selon les états financiers dont nous disposons, ce sont à peu près les seules dépenses compressibles. Mais elles ne sont plus.»

Une proposition qui ne tient pas le voyage

Voilà pourquoi syndiqués et employeurs considèrent que c'est la qualité et la disponibilité du service dont l'avenir se trouve menacé par la proposition de la Fédération des commissions scolaires. Cette der-

nière prétend que cela peut se réaliser sans mal. Elle escompte un allègement de 30 millions de dollars en raison de la fusion des commissions scolaires et de la réduction de leur nombre. Il faut douter de cette hypothèse, à court terme en tout cas, d'ajouter Marcel Gauthier, puisque la réduction des effectifs scolaires ne s'échelonnait que sur plusieurs années. D'autre part, il est certain, par exemple, que l'extension de 1,6 à 2 kilomètres comme limite d'accessibilité au transport scolaire privera des dizaines de milliers de jeunes de ce service et causera de nombreux problèmes aux familles concernées.

Un retour à la loi de la jungle

Ce que craignent au plus haut point tant les syndiqués que la majorité des transporteurs, c'est qu'à la faveur du système d'appel d'offres et d'octroi au plus bas soumissionnaire, n'importe qui s'improvise du jour au lendemain transporteur scolaire. Or, la presque totalité des salariés et des entreprises ont une longue expertise, s'échelonnant sur 20 à 30 ans. «Cette expertise et la qualité des contacts avec la

clientèle, les parents et les autorités scolaires sont, en plus de la formation spécialisée des chauffeurs, le meilleur gage pour assurer la sécurité du transport scolaire. Rappelons-nous à quel point toutes les parties concernées s'entendaient là-dessus, tel que stipulé dans les recommandations du rapport du coroner Bouliane, en 1992.»

L'article 45 inopérant

Roger Valois, vice-président de la CSN, a souligné dans ses nombreuses interventions depuis le lancement de la campagne de mobilisation, que les entreprises qui s'auto-proclament compétentes, du jour au lendemain, pour obtenir des contrats de transport scolaire sans expérience, en soumissionnant au plus bas sur le dos des travailleuses et des travailleurs, mettent la sécurité des jeunes en jeu sans scrupule. «C'est ce qui s'est produit à Matane, où les autobus de la nouvelle entreprise qui a décroché le contrat s'arrêtent du mauvais côté de la route, n'allument pas toujours leurs clignotants de sécurité ou débarquent des jeunes loin de leur domicile.

«Car, il ne faut pas se leurrer, l'article 45 du Code du travail

Fini les faux-fuyants

C'est à la dernière minute que le premier ministre Bouchard a annoncé que le gouvernement renonçait à recourir à une loi spéciale jusqu'à la rentrée parlementaire, prévue normalement à la mi-mars, pour forcer des règlements dans les municipalités et le transport public sur les objectifs de compressions qu'il avait établis. La CSN, par la voix de sa vice-présidente, Claudette Carbonneau, s'est réjouie de la décision du gouvernement de respecter la voie de la négociation, malgré les pressions de l'Union des municipalités du Québec. «Nous souhaitons que le recours à une médiation spéciale dans les dossiers qui demeurent en litige permettra aux parties de s'entendre de façon satisfaisante, comme cela s'est produit dans plusieurs autres municipalités, même à Montréal, là où cela paraissait plus difficile. Comme nous le prétendions depuis le début, il existait et il existe à l'intérieur de l'organisation du travail des marges de manoeuvre dans le secteur municipal pour négocier des solutions qui n'affectent pas les salaires ou uniquement les conditions de travail des syndiqué-es. La preuve en a été faite. Nous espérons donc que cet exercice permettra non seulement de

réaliser les objectifs fixés aux municipalités par le gouvernement, mais de régler l'ensemble des conventions collectives, là où elles étaient à échéance.»

Madame Carbonneau a souligné la cohésion des organisations syndicales qui composent la Coalition des secteurs municipal et transport, comme celle des syndicats de la Fédération des services publics de la CSN qui ont tenu leur ligne jusqu'au bout, même à quelques heures du dépôt du projet de loi spéciale, «alors que nous composions plus que notre part relative du nombre de personnes qui ont été manifester à la rentrée du caucus du PQ, à Québec.»

De son côté Denis Marcoux, vice-président de la Fédération des employé-es de services publics, rappelle que la menace d'une loi spéciale a paralysé plusieurs dossiers où les municipalités refusaient de s'avancer dans le processus de négociation, en attendant que la loi soit adoptée. «Maintenant, elles ne peuvent plus se réfugier derrière ce faux-fuyant pour échapper à une négociation. Il reste à souhaiter que cela se fera de bonne foi ou que la médiation permettra de secouer leurs réticences.»

Luc L.



À Trois-Rivières, comme dans de nombreuses autres régions, les chauffeurs d'autobus scolaires membres de la CSN distribuent des dizaines de milliers de tracts afin de sensibiliser la population et le gouvernement, dans le cadre de la Semaine de la sécurité du transport scolaire, pour affirmer que : «La sécurité, ça commence par un financement adéquat».

est tout à fait inopérant lorsqu'une commission scolaire octroie le contrat à une nouvelle entreprise. Rien au monde ne l'oblige à embaucher les chauffeurs qui effectuaient le travail, même s'ils le faisaient depuis belle lurette.»

Une lutte qui vous concerne

Comme parents, nous invitons spécialement les lectrices et les lecteurs de *Nouvelles CSN*, ainsi que tous les membres des syndicats, à faire connaître leur opposition aux

compressions du financement du transport scolaire, en la manifestant à leur député et aux autorités scolaires locales et régionales. Les chauffeurs des autobus scolaires feront circuler une pétition à cette fin au cours des prochaines semaines et ils distribueront des tracts dans différentes manifestations pour faire valoir leurs droits, ceux des jeunes et des parents.



Les syndiqués CSN ont participé à plusieurs des moyens de pression déclenchés par la Coalition des secteurs municipal et transport, notamment ceux de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal, le 13 février.

Une victoire syndicale
sans précédent

Pontiac: la privatisation sur la voie de garage

La démonstration que «faire autrement», le slogan gouvernemental à la mode, peut signifier autre chose que couper des postes et des services.

Thérèse Jean

L'un est un nom propre. L'autre un adjectif. Jamais il ne viendrait à l'esprit que les mots «Pontiac»* et «premier» sont des synonymes. Et pourtant, le Pontiac est premier dans tout. Ou presque.

Première région à fusionner les établissements de santé et de services sociaux. Première région à adopter un plan de modernisation. Première région à enclencher une démarche de privatisation des services de buanderie, de cuisine et d'entretien ménager. Première région à y renoncer aussi. Non pas parce que la direction du CLSC, CHSLD et du CH du Pontiac n'y croit plus, mais parce que du côté syndical, on a livré la première bataille pour

contrer la privatisation et signer le premier protocole d'entente entre un établissement, les syndicats, la Régie régionale, la Fédération de la santé et des services sociaux et une firme conseil pour garder ces services et les emplois qui s'y rattachent dans le réseau public.

Après avoir traversé différentes ondes de choc, du côté de la direction comme du côté des quatre syndicats, on n'est pas peu fiers d'avoir réussi cette première. Emballée, Charlotte L'Écuyer, directrice du CLSC, du CHSLD et du CH du Pontiac, invite ses collègues gestionnaires à imiter le Pontiac. Du côté du syndicat, cette

* Le comté de Pontiac est délimité au nord, nord-ouest, par l'Abitibi-Témiscamingue, au sud par l'Ontario, et à l'est par celui de Gatineau.



Les membres du conseil d'administration n'ont pas tellement prisé trouver sur leur terrain des pancartes disant que les services publics n'étaient pas à vendre. Il reste encore quelques affiches dans l'établissement. Histoire de se rappeler le cheminement accompli.

bataille menée pour faire échec à la privatisation a été LA bataille de leur histoire syndicale. Jerry Chevalier, président du syndicat du CH de Shawville est affirmatif: «C'est notre plus grosse victoire.» Laury Routliffe, présidente du syndicat des employés du CHSLD de Shawville, va dans le même sens: «À travers cette bataille, les membres ont compris à quoi servait un syndicat. C'est assez troublant de voir d'où on est partis pour arriver là où nous sommes aujourd'hui. Quand on a commencé, moi-même je n'y croyais pas. À force de chercher

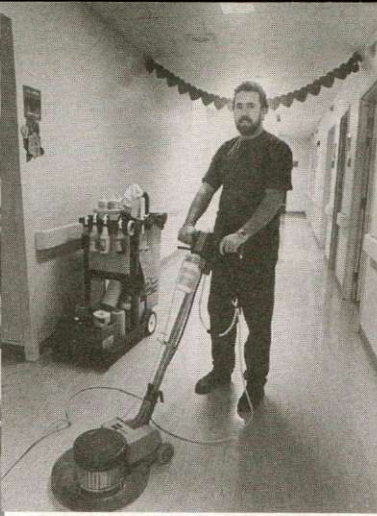
des solutions, je me suis rendu compte que plus tu mets d'efforts à en trouver, plus tu es en mesure de voir les résultats et plus tu embarques.»

Une course à obstacles

Mais bien malin qui aurait pu prédire, au mois de mai dernier, que le 20 février 1998, la direction du Pontiac, la Régie régionale de l'Outaouais, les quatre syndicats, la FSSS en Outaouais et GES Groupe conseil auraient signé un protocole d'entente qui encadre sur trois ans la réorganisation des services de buanderie, de cuisine et d'entretien ménager. En mai dernier, seules les rumeurs de privatisation parvenaient aux oreilles des syndicats et des travailleurs. On était encore loin de se douter à quelle vitesse les événements allaient débouler. Malgré l'intervention des syndicats pour dissuader le conseil d'administration de privatiser les services de buanderie, de cuisine et d'entretien, le conseil d'administration du CLSC, du CHSLD et du CH du Pontiac adoptait, le 19 juin, un plan de modernisation qui confirmait cette orientation. Les appels d'offre devaient suivre au mois d'août.



Nos membres voient maintenant leur syndicat différemment. Cette bataille a été extrêmement positive, explique Laury Routliffe.



À compter du mois de mars, les travailleuses et les travailleurs commenceront leur formation. La réorganisation proposée par GES Groupe conseil repose, entre autres, sur une réorganisation du nombre d'heures travaillées et l'autonomie des équipes de travail.



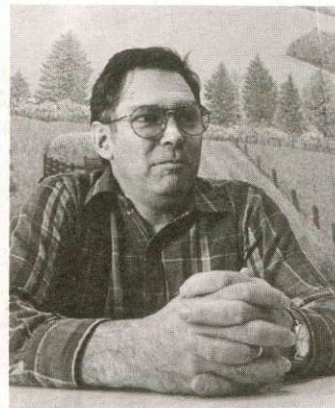
Une des grandes difficultés rencontrées a été d'obtenir toutes les informations de la part de l'établissement. Cette difficulté s'est résorbée avec l'arrivée de GES Groupe conseil, dit Daniel Hébert.

L'espoir de renverser cette décision reposait alors sur la régie régionale. «Mais, de dire Daniel Hébert, vice-président de la fédération en Outaouais, comme nous nous apprêtions à intervenir au conseil d'administration pour lui demander un moratoire, la régie régionale n'a pas reçu le plan de modernisation du Pontiac mais l'a adopté, contrairement à ce qu'elle nous avait laissé entendre.» À compter de ce moment, une véritable course à obstacles et contre la montre s'est engagée. Rapidement, les travailleuses et les travailleurs des quatre syndicats ont été convo-

qués à une assemblée générale conjointe. Il fallait informer tous les membres de ce qui se passait et, surtout, apaiser leur angoisse en répondant à leurs nombreuses questions : qu'advient-il des emplois, des fonds de pension, des avantages sociaux, de l'ancienneté, allaient-ils être réembauchés par les soumissionnaires? De l'été, Jerry Chevalier n'a de souvenir que les «4S 471», ces fameux rapports financiers annuels: «J'ai passé mes vacances à les éplucher pour être en mesure de présenter une alternative avant la publication d'appels d'offres.»

Le droit de contester

Puis, le temps a passé. Des retards sont survenus dans la



L'argument économique est celui qui a convaincu les maires d'appuyer les syndicats dans leur bataille contre la privatisation, dit Jerry Chevalier.

préparation des devis. La publication des appels d'offres a été repoussée du mois d'août au mois d'octobre. Précieux, ce temps a permis aux syndicats de mieux s'organiser. Les présidences des quatre syndicats se sont formé un comité et elles ont travaillé avec toutes les ressources que leur offrait la CSN: recherche, formation, juridique, mobilisation, information et le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi. En janvier, la direction a remercié les soumissionnaires. Elle acceptait de mettre de côté son idée de privatiser pour embarquer dans une démarche d'organisation du travail.

En refaisant le fil des événements, Jerry Chevalier affirme: «Il était clair pour chacun des employés que l'employeur voulait sauver de l'argent en pigeant dans leurs services. Ils se voyaient disparaître et ils étaient prêts à accepter de travailler pour un entrepreneur privé avec un salaire moindre.» Il faut dire que l'emploi, dans le Pontiac, repose en grande partie sur deux gros employeurs dans le secteur privé et le secteur public. Une job, comme on dit là-bas, ça vaut beaucoup d'argent. Alors le premier réflexe a été d'accepter la situation telle qu'elle se présentait. «Les gens pensaient

que l'employeur était dans son droit, explique Daniel Hébert. Il ne leur venait pas à l'esprit qu'ils avaient le droit de contester sa décision. Mais à compter du moment où la CSN leur a dit qu'elle en faisait son cheval de bataille, qu'une mise en demeure a été adressée à la direction du Pontiac l'enjoignant de respecter la convention collective, les travailleuses et les travailleurs ont senti qu'ils n'étaient pas seuls. À partir de ce moment, ils ont cru qu'ils pouvaient changer le cours des choses.» Et, d'ajouter Jerry Chevalier, «la victoire de la CSN à l'endroit de Métro-Richelieu a stimulé notre monde.»

Il n'était plus question de voir ces services appartenir à d'autres qu'aux établissements publics qui les avaient vus naître. Les travailleuses et les travailleurs se sont mobilisés. Ils ont frappé aux portes des municipalités et gagné l'appui des maires de leur MRC. Du jamais vu. «Nous n'avons pas lâché, dit Daniel Hébert, nous sommes allés chercher toutes les informations qu'il fallait pour sécuriser et renseigner notre monde.»

Faire autrement

À travers toute cette opération, ce n'est pas tant le fait d'être les premiers à avoir bien fait ses devoirs dont la direc-

trice du Pontiac est satisfaite, c'est principalement d'être parvenus à «faire autrement», une expression fort à la mode dans le réseau et au gouvernement. Aujourd'hui, elle admet que «les choses auraient pu être faites tout de travers» si on avait procédé tel que prévu dès le mois de juin. Toutefois, elle rappelle que l'idée de privatiser n'est pas arrivée comme un cheveu sur la soupe. «Il y a trois ans, on voyait que des décisions inévitables venaient. L'ampleur des compressions, 3 millions \$ pour les cinq établissements du Pontiac, était tellement grande que pour y arriver nous devions procéder par étapes. Il y a d'abord eu la fusion des établissements, la rationalisation des lits, puis maintenant nous sommes rendus à l'étape des services.»

Charlotte L'Écuyer ne cache pas que les services de buanderie, de cuisine et d'entretien sont les secteurs les plus difficiles à réorganiser parce que, affirme-t-elle sans gêne, «nous n'avons pas l'expertise.» Puis, elle risque une explication: «Contrairement au médical, il y a peu d'éléments extérieurs qui nous poussent à regarder comment, dans ces services, on peut faire autrement, mais alors là, complètement autrement. Dans le médical, tu es confrontée à changer au quotidien. Si tu ne le fais pas, tu crèves. Ce qui n'est pas le cas quand tu regardes ton plancher. Dix ans après, il est encore là avec la même tuile. Ça prenait des gens qui nous arrivaient avec une autre vision. Moi je ne suis pas une experte en cuisine, en buanderie ni en entretien. Je peux juste dire: ils font une bonne job, c'est propre ou pas. Mais de là à affirmer



Autant on reconnaît aux professionnels de la santé leur expertise, autant il faut que ceux qui sont dans les buanderies, les cuisines et l'entretien ménager puissent être en mesure de faire valoir la leur.

qu'il faut avoir un autre type de produit ou une autre façon d'organiser... Il fallait que la préoccupation vienne du monde.» Elle avoue: «Comme gestionnaire, ces services sont toujours notre dernière préoccupation. Non pas parce qu'ils ne sont pas importants, mais parce que les premiers dossiers dont on se fait parler sont ceux des clients. C'est ceux qui se préoccupent de ces services qui peuvent les faire évoluer.»

Pour la directrice des établissements du Pontiac, la gestion de ces services ne relève pas de la compétence des établissements de santé. Pas étonnant qu'elle ait donc proposé aux syndicats une société d'hôtellerie qui leur appartiendrait en propre, en d'autres termes une coopérative. «Encore là, dit-elle, je me disais: il y a un nouveau modèle qu'on peut implanter.» Les travailleuses et les travailleurs ont rejeté unanimement cette proposition. Alors, il a bien fallu envisager les choses autrement...

Une offre difficile à refuser

«Quand les syndicats ont proposé une démarche conjointe en organisation du travail avec le concours de GES Groupe conseil, j'ai été emballée. Je me suis dit: il faut que de cette transformation émerge une nouvelle organisation du travail. Et je suis convaincue que ce projet va changer les façons de faire.»

À n'en pas douter, cette réorganisation des services arrive à point nommé. Contre toute attente, surtout patronale, elle fera épargner à l'établissement 375 000 \$, ce qui dépasse largement les quelque 256 000 \$ d'économie projetée avec la privatisation. Une réorganisation difficile à refuser quand, en dépit de tout un plan de compressions qui a demandé de passer à loupe chaque service, la direction ne parvient pas à atteindre la cible budgétaire fixée cette année à 1 176 866 million \$ et qu'il lui faudra encore «gratter les fonds de tiroirs pour trouver les 169 730 dollars manquants».

Du côté syndical, on avait la conviction qu'il était possible de rendre ces services à un meilleur coût que dans le privé. Déjà, le service de buanderie, à 71 cents le kilo de linge, se trouvait 20 cents en deçà des coûts de production de tous les autres établissements comparables.

Aujourd'hui, même avec le peu de recul sur les événements, les syndicats tout comme la direction intuitionnaient qu'il fallait faire quelque chose. «On savait qu'il fallait atteindre l'objectif budgétaire. Nos membres étaient prêts à être

moins nombreux pour accomplir les mêmes tâches. Mais nous nous sommes fixé pour objectif de maintenir le plus d'emplois à temps complet possible.» Il reste encore des points à régler, mais l'opération est réussie. Les trois services qui totalisaient environ 35 postes en compteront dorénavant 41. Un exploit, compte tenu des 19 départs à la retraite dans ces services. Personne ne perd son emploi. Au contraire, il s'en crée. Et les postes qui seront affichés dans le cadre de cette réorganisation le seront dans les unités d'accréditation respective. Bien sûr, l'anxiété des travailleuses et des travailleurs ne s'est pas envolée avec leur victoire. «Ils sont anxieux, disent Laury et Jerry. Ils sont conscients que des choses vont et devront changer. Mais ils sont motivés. Ils ont confiance. Ils sont convaincus qu'ils vont réussir.»

Du côté de la direction, on est bien conscients du résultat budgétaire qui sera atteint. On dit aussi qu'on n'aurait pas pu atteindre le niveau des compressions par des méthodes traditionnelles. «Il aurait fallu couper des effectifs, dit Charlotte L'Écuyer. C'était ça ou changer notre système. Nous avons besoin d'un agent extérieur pour nous faire cheminer. On ne peut pas s'improviser gestionnaire de cuisine. Là, nous pouvons compter sur une expertise. Nous avons trois ans pour accomplir notre projet. On commence et on verra. Nous sommes tous devant l'inconnu. Et je n'ai pas l'intention de sauter d'étape». Parole de première? C'est à suivre.

Pour un budget à visage humain

Des économistes proposent une alternative aux politiques d'austérité de Paul Martin.

Claude Saint-Georges

Nous sommes maintenant en mesure de faire la démonstration, chiffres à l'appui, que Paul Martin aurait pu prendre une toute autre voie pour atteindre les mêmes résultats. C'est ce qu'a soutenu le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, en rendant publique l'Alternative budgétaire du Centre canadien de politiques alternatives, le 10 février.

«Sous prétexte de vaincre le déficit, les derniers budgets fédéraux ont engendré des souffrances brutales, excessives et inutiles aux populations canadienne et québécoise», a-t-il déclaré.

Publiée depuis quatre ans à la veille du budget fédéral, l'Alternative budgétaire est le résultat de consultations auprès de syndicats et d'organismes populaires de toutes les régions canadiennes. La CSN et Solidarité populaire Québec ont participé à ces consultations. Pour en garantir la rigueur, ce budget à visage humain est vérifié par un organisme réputé en matière

d'études économiques.

À l'aide d'une étude de l'économiste Jim Stanford, l'Alternative budgétaire démontre que les principaux facteurs ayant contribué à annuler le déficit fédéral, deux ans avant terme, sont les faibles taux d'intérêt et la croissance de l'économie. Les compressions dans les programmes sociaux auraient pu être entièrement évitées si le

gouvernement fédéral avait choisi de soutenir une plus forte croissance de l'économie et de contenir davantage les taux d'intérêt.

Paul Martin livrera son budget le 24 février. Et malgré la conjoncture favorable, on doit s'attendre, d'un gouvernement qui préfère protéger les mieux nantis et les marchés financiers, qu'il persistera dans le maintien des mesures d'austérité qui ont créé exclusion et pauvreté au pays.

L'Alternative budgétaire, tout en visant l'objectif de réduire la dette fédérale, propose une stratégie fort différente de celle du gouvernement Chrétien. Parmi les points saillants, il est proposé notamment de:

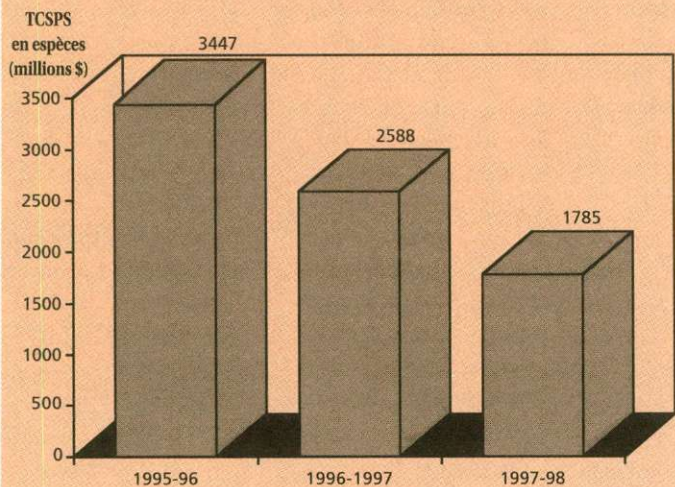
- soutenir la croissance économique au rythme de 4 pour cent par année, en exerçant un contrôle sur les taux d'in-

térêt;

- rétablir au niveau de 1995 les dépenses de programmes et de les augmenter de 8 milliards l'an prochain;
- adopter un budget sans déficit pour cette année et réaliser de légers surplus dans les années à venir;
- réduire le taux de chômage au moins à 5 pour cent d'ici trois ans;
- alléger le fardeau fiscal des contribuables à faible revenu et augmenter le taux supérieur d'imposition de 29 pour cent à 30 pour cent;
- imposer un impôt spécial sur les profits excessifs des banques et autres institutions financières, générant des revenus de 1,5 milliard.

On peut trouver l'Alternative budgétaire sur Internet : <http://www.policyalternatives.ca>

Évolution des paiements en espèces du TCSPS de 1995-1996 à 1997-1998 au Québec en millions \$



Source: Yves Vaillancourt, TCSPS, enjeux pour le Québec, UQAM, 1998

Comment augmenter de 6,5 pour cent les budgets de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale au Québec

Le gouvernement fédéral a créé en 1995 le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, qui modifie les critères de ses contributions aux budgets des provinces pour l'éducation, la santé et l'aide sociale. Sous ce régime, le Québec a subi au cours des dernières années une forte diminution de transferts fédéraux. Cette année, le Québec a reçu un milliard 662 millions de moins qu'en 1995. En retrouvant son niveau de financement de 1995, le Québec pourrait ajouter 6,5 pour cent de plus à ses budgets destinés à la santé, à l'éducation et à l'aide sociale qui totalisent plus de 25 milliards.

20 milliards sur le dos des chômeurs

À la fin de l'année financière 1997-1998, l'excédent accumulé à l'assurance-emploi dépassera 13 milliards. À ce rythme, et malgré la diminution du taux de cotisation maintenant fixé à 2,7 pour cent du salaire, l'excédent pourra dépasser les 20 milliards à la fin de l'an prochain.

Par l'effet du durcissement des critères d'admissibilité, de la réduction du niveau et de la durée des prestations et l'instauration du système de semaines assurables calculé sur les heures travaillées, les prestations versées par l'assurance-emploi ont diminué de 9,5% au Québec depuis 1995.

Dans la santé : deux fois le budget des CLSC

Le désengagement du fédéral à l'égard des programmes sociaux a commencé sous les gouvernements précédents. Au seul chapitre de la santé, la baisse de la contribution du gouvernement fédéral, depuis dix ans, représente 12 pour cent du total des dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux. En 1986, le fédéral finançait 42 pour cent des dépenses de santé, proportion qui est maintenant baissée à 30 pour cent. Pour l'année en cours, il s'agit d'un montant de un milliard 500 millions, soit près de deux fois les dépenses du réseau des CLSC.

Encore des ambulances défectueuses

On se souvient des ambulances Top kick, de General Motors, qui se sont distinguées l'année dernière à Montréal par leurs freins défectueux. Voilà maintenant que de nouveaux problèmes mécaniques surviennent, cette fois touchant les

ambulances de la région de Lanaudière. Pour la deuxième fois en moins d'une semaine dans cette région, une ambulance n'a pu répondre adéquatement à un appel d'urgence au début de février. Alors qu'à Montréal, les ambulances

étaient des véhicules flambant neufs, dans la région de Lanaudière, le problème est d'un tout autre ordre. Les ambulances ne sont tout simplement pas suffisamment sécuritaires, en raison du trop grand nombre de kilomètres parcourus. Mal-

gré le fait que la régie régionale de la santé autorise les employeurs à renouveler la flotte de véhicules dès que l'odomè-

du réseau ambulancier de Laurentides-Lanaudière (CSN), Claude Ratté, «il s'agit d'un autre malheureux exemple qui dé-



Les célèbres Top kick, de triste mémoire.

Les salaires dans la mire

Grosse année en vue du côté des techniciens ambulanciers. La négociation pour le renouvellement de leur convention collective s'amorce ces jours-ci avec l'objectif de rétablir l'échelle Marois qui fixe le salaire des techniciens ambulancier à mi-chemin entre celui des infirmières auxiliaires et celui des infirmières. En vigueur à partir de 1985, l'échelle Marois, issue d'une décision d'un tribunal d'arbitrage, a été mise de côté en 1990, principalement

en raison des prolongations des conventions collectives. Les 12 syndicats régionaux, regroupant plus de 2800 membres, ont tenté, en 1991, puis en 1995, de la rétablir. Une demande au ministère de la Santé et des services sociaux a été récemment adressée par les syndicats de techniciens ambulanciers pour mettre sur pied un comité de travail afin de se pencher sur la question salariale. Le RETAQ, qui regroupe le personnel de bureau et les ambulanciers de la région de

Montréal, a tout de même déposé une demande qui aurait pour effet de rétablir l'échelle Marois. Si cette échelle était réintroduite, les ambulanciers verraient leur salaire haussé d'environ 8 pour cent. Par ailleurs, les syndiqués seront consultés sur les demandes normatives durant le mois d'avril. Les conventions collectives dans ce secteur viennent à échéance le 30 juin prochain.

L.-S. H.

tre d'une ambulance atteint plus de 200 000 kilomètres, la compagnie Hébert, de Lanaudière, persiste à garder sur la route des ambulances qui ont parcouru plus de 300 000 kilomètres. Lors de la première défectuosité, les freins étaient en cause. Le 4 février, il s'agissait d'un problème de transmission.

Pour le président du Syndicat des employés

montre clairement que, dans notre région, les ambulances ne sont pas toutes en mesure d'assurer pleinement la sécurité des personnes que nous transportons. Au contraire, certaines ambulances, en raison du nombre trop élevé de kilomètres parcourus, représentent un danger pour les personnes que nous sommes sensés secourir.»

L.-S. H.

Pro-Démocratie marque des points

Le mouvement fait bouillir de neige.

Lancée en décembre par quelques personnes engagées dans la défense des intérêts du Québec, parmi lesquelles la présidente du Mouvement national des Québécois, Monique Vézina, le sénateur Jean-Claude Rivest, le constitutionnaliste André Tremblay et le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, l'idée de rassembler les

Québécoises et les Québécois de toutes tendances constitutionnelles autour de la défense du droit pour le peuple québécois de déterminer lui-même son avenir a marqué de nombreux points ces derniers temps. Dur coup pour le gouvernement fédéral, les Claude Ryan et Daniel Johnson sont intervenus publiquement dans le même sens.

Pro-Démocratie, qui regroupe de nombreuses

personnalités de plusieurs secteurs de la vie publique, s'impose de plus en plus comme un intervenant majeur dans le débat constitutionnel, qui a connu un point culminant avec les audiences de la Cour suprême, du 16 au 19 février.

Une manifestation de plus de 1500 personnes, qui ont répondu à l'appel lancé par le Bloc québécois et les Partenaires pour la souveraineté à

l'ouverture des audiences de la Cour suprême, est venue rappeler à Ottawa qu'il appartient au Québec de décider de son avenir.

M.R.



Erratum

On nous prie de souligner que contrairement à ce que nous avons écrit en surtitre de la page 11 du précédent numéro de *Nouvelles CSN*, le «Mouvement pour la création d'une association professionnelle des avocates et des avocats indépendante du Barreau» n'est pas un organisme «affilié» à la CSN, bien que la centrale le soutienne.

Hydro doit refaire ses devoirs

Hydro-Québec doit refaire ses devoirs au lieu de jouer à la roulette. C'est ce qu'a déclaré le vice-président Marc Laviolette lors de la présentation, devant la Commission parlementaire de l'économie et du travail, du mémoire de la CSN sur le plan stratégique d'Hydro-Québec 1998-2002. Trop de décisions majeures, a-t-il dit, ont été prises par décret alors que la société d'État nous avait habitués à plus de transparence. D'après la CSN, ce plan doit être révisé en profondeur, car il risque d'endetter la société d'État et ce, principalement, pour d'hypothétiques exportations hors Québec, alors que le premier mandat d'Hydro-Québec est de répondre à la demande intérieure au plus bas prix, d'offrir un réseau fiable et de servir de levier au développement économique du

Québec. «Il faut éviter à tout prix la recherche de développement et de profit tous azimuts. Comme tend à le démontrer l'expérience passée, cela

se traduit par une détérioration du réseau de transport et de distribution», a précisé Marc Laviolette.

L.L.

Collégial Pour freiner la démolition

Cent-trente-six millions de dollars! C'est le total des compressions qu'a dû assumer le réseau des cégeps ces deux dernières années. Et, au gouvernement, on s'appête à y récupérer encore 82 millions \$.

Devant les effets déplorables qu'ont eus et que pourraient avoir ces coupes sur la qualité de l'enseignement, la capacité des collèges de remplir leur mission et l'accessibilité aux études collégiales, tous les organismes représentatifs du personnel et des étu-

dants ont convenu de se doter d'une plate-forme et d'un plan d'action pour contrer l'aveuglement du gouvernement québécois à l'égard de la formation collégiale.

Le Forum du collégial qui, à l'initiative des étudiants, s'est tenu la fin de semaine dernière a marqué, par la large représentativité de ses participants, le départ d'un important mouvement de résistance aux politiques sans perspectives de la ministre Marois en matière d'enseignement supérieur.

R.D.

Chicoutimi 17 jours de lock-out, 20 pour cent d'augmentation

Après 17 jours de lock-out, les 22 travailleurs d'Acier Leroux, à Chicoutimi, sont retournés à l'ouvrage, le 9 février, avec une convention collective satisfaisante. L'entreprise de plaques et de poutres d'acier a finalement bonifié ses offres salariales, permettant aux employés d'avoir un salaire proche de celui de leurs camarades oeuvrant dans le même secteur. D'une durée de six ans, le nouveau contrat de travail comprend des augmentations de salaire totalisant 20 pour cent. Il prévoit également l'amélioration du Régime enregistré d'épargne retraite (REÉR), ainsi qu'une réduction du nombre d'échelons à l'échelle salariale. Avec ce dernier gain, les travailleurs obtiendront plus rapidement le plus haut salaire prévu au contrat.

Avant le conflit, ces chauffeurs, manoeuvres, mécaniciens et oxi-coupeurs recevaient des salaires variant de 11,82 \$ à 13,90 \$ l'heure. À Boucherville, Longueuil et Québec, les travailleurs d'Acier Leroux sont également membres de syndicats affiliés à la Fédération de la métallurgie de la CSN.

M.C.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>



Témoignages d'amour...

En lock-out depuis le 15 janvier, les 180 employé-es de la maison-mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont célébré la Saint-Valentin! Ballons et pancartes à l'effigie de Saint-Valentin en main, ils se sont rendus à la maison-mère d'Outremont, sur l'heure du dîner, le 14 février, pour

témoigner de l'amour qu'ils portent aux bénéficiaires de la communauté religieuse. La communauté a imposé le lock-out dans l'espoir de contraindre les syndiqué-es de la buanderie, des cuisines, de l'entretien ménager et des soins d'accepter un contrat de travail qui met en péril leurs emplois. Elle

souhaite également pouvoir recourir à sa guise à du personnel non-syndiqué et à des sous-traitants, au détriment des employé-es réguliers. Qui plus est, elle s'attaque à l'ancienneté. Les parties patronale et syndicale participeront à une première séance de conciliation le 5 mars.

M.C.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Corrigez la faute grammaticale dans la phrase suivante:

La multinationale McDonald's, qui s'était déjà acquise une réputation d'employeur farouchement antisyndical, l'a consolidée en fermant les portes de sa succursale de Saint-Hubert.

Réponse: acquis. Le complément d'objet direct, *réputation*, étant placé après le verbe, le participe passé demeure invariable.

2. Faut-il écrire convaincant(s) ou convainquant?

a) Le président des États-Unis n'a pas eu besoin d'arguments _____ pour que Jean Chrétien accepte d'engager le Canada dans une guerre contre l'Irak.
b) En maintenant que sa réforme du réseau de la santé est un succès, le ministre Rochon a réussi un tour de force, _____ toute la population de son inaptitude à gouverner.

Réponse: a) convainquants. b) convainquant. *Convaincant* est un adjectif verbal qui s'accorde comme un adjectif ordinaire et peut donc se mettre au féminin et au pluriel. Dans la phrase a), on aurait pu écrire «de raisons convaincantes». *Convainquant*, par contre, est un participe présent, c'est-à-dire une forme verbale toujours invariable. Un truc: étant un verbe, un participe présent peut avoir divers compléments comme, dans la phrase b), le c.o.d. *population*.

3. Faut-il écrire parti ou partie?

a) En refusant de payer pour les dommages subis par Hydro-Québec, le gouvernement fédéral a pris _____ pour l'arbitraire et la mesquinerie.
b) Il a voulu tirer _____ de la situation en choisissant «au mérite» ceux qui auront droit à un dédommagement.
c) Il a oublié, ce faisant, que le Québec fait toujours _____ du Canada et qu'à ce titre, ses citoyens paient taxes et impôts au gouvernement fédéral.
d) Au surplus, il a placé la Cour suprême dans l'inconfortable situation d'être à la fois juge et _____.
Réponse: a) parti. b) parti. c) partie. d) partie. Au sens de choisir, décider (prendre parti), ou encore d'utiliser, exploiter (tirer parti), *parti* est un nom masculin invariable. Au sens de constituer une part, participer (faire partie), le mot *partie* est un nom féminin invariable, tout comme dans l'expression «être juge et partie», où il signifie «personne physique ou morale engagée dans un procès».

4. Doit-on écrire avait-elle ou elle avait dans la phrase suivante?

À la Saint-Valentin, à peine _____ commencé à lui murmurer des mots d'amour qu'il se plaignit d'un violent mal de tête.

Réponse: Avait-elle. En tête de phrase, à peine exige l'inversion du sujet.

Lucie Laurin

B i e N v E n u e

Musée des beaux-arts

Les 180 employé-es du Musée des beaux-arts de Montréal ont majoritairement décidé de quitter la CSD pour rejoindre la CSN et sa Fédération nationale des communications. La CSN représente 2,700 membres dans le secteur culturel.

La Dauphinelle

Le Syndicat des travailleuses de La Dauphinelle vient de recevoir son certificat d'accréditation CSN. Il s'agit d'un centre d'hébergement pour femmes en difficultés. Dix personnes y travaillent.

C.A. Nazaire-Piché

Également accrédité, le syndicat CSN qui regroupe les infirmières du Centre d'accueil Nazaire-Piché, à Montréal. Elles ont quitté la FIIQ à la faveur de la période de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public.

58^e garderie

Les travailleuses de la garderie Le petit coin de Poucet sont devenues le 58^e groupe de ce secteur accrédité auprès du Syndicat des travailleuses en garderies de Montréal. Trois plaintes de congédiement pour activités syndicales sont en cours dans ce dossier.

Chabot Innovation

Spécialisés dans la distribution de matériel électrique, les 28 travailleurs de Chabot Innovation, dans le Parc Industriel de Drummondville, ont choisi la CSN pour les représenter auprès de leur employeur. Ils souhaitent

negocier une première convention collective qui protégera leur emploi. C'est la Fédération du commerce de la CSN qui les assistera à la table de négociation.

Municipalité de Carleton

Au nombre de 21, les *bleus* et les *blancs* de Carleton, dans la Baie-des-Chaleurs, en Gaspésie, ont rallié les rangs de la Fédération des employées et employés de services publics de la CSN. C'était en décembre dernier.

Tourelle

À Tourelle, près de Sainte-Anne-des-Monts sur la côte-nord gaspésienne, les huit employées de la caisse populaire se sont aussi regroupées au sein d'un syndicat, en novembre 1997. C'est la Fédération du commerce de la CSN qui sera leur porte-parole.

Quebecor

À l'emploi des journaux Saint-Laurent-Portage, à Rivière-du-Loup, et Touladi, à Cabano, une dizaine d'employées de bureau, journalistes et monteurs sont devenus membres de la Fédération nationale des communications de la CSN. Ils ont adressé leur requête au ministère du Travail le 3 février. Ces journaux sont publiés par les Éditions de l'Est, une filiale de Quebecor.

Sani-Mobile

Caplan, Matane, Rimouski: 10 travailleurs de Sani-Mobile ont décidé d'améliorer leur sort. Ils ont mis sur pied leur syndicat CSN. Ils rejoignent ainsi une dizaine d'autres groupes d'employé-es de Sani-Mobile, également membres de syndicats FEESP-CSN.

Extrudex

Dans la région de Québec, les 43 employé-es d'Extrudex Aluminium se sont donné un syndicat CSN, le 26 janvier. C'est un tout premier syndicat pour le personnel de cette compagnie.

Donat Flamand

Les 250 travailleurs de Donat Flamand, à Saint-Apollinaire, sont de retour au bercail. Membres d'un syndicat affilié aux TUAC-FTQ depuis quelques années, ils ont signifié au ministère du Travail, au début de février, leur intention de faire partie à nouveau d'un syndicat affilié à la FTPF-CSN.

Serres du Saint-Laurent

En Estrie, à Deauville, les 30 employé-es des Serres du Saint-Laurent ont aussi fondé un syndicat CSN, au début de février. Ils ont délaissé un syndicat indépendant.

M.C. et J.-P. P.

Faire lire
nouvelles csn
c'est militer

Une première convention CSN chez Réno-Dépôt



Le premier syndicat CSN accrédité chez Réno-Dépôt, celui du magasin de Laval, vient de signer une convention collective qui introduit de nouvelles règles dans les relations de travail, en regard de celles des autres magasins de la chaîne de magasins à grandes surfaces, où ce sont les Teamsters et les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) qui sont en place. C'est à la suite de 35 rencontres de négociation et d'un marathon de 11 jours consécutifs en conciliation que le nouveau syndicat CSN a obtenu des percées importantes. Ainsi, les nouvelles dispositions permettront aux employé-es à temps partiel de compléter leur semaine de travail (40 heures) en fonction de leur ancienneté et de leur disponibilité. Cela empêchera l'employeur d'utiliser un nombre artificiellement élevé de temps partiels durant les périodes moins achalandées. Ils peuvent également choisir un horaire de 4 jours (32 heures). Les syndiqués ont aussi obtenu une priorité de transfert interdépartemental dans les cas de changement technologique ou de rappel au travail. Au plan pécuniaire, une banque de congé de maladie de sept jours remboursable à 100 pour cent a été instaurée. L'intégration des salariées dans la nouvelle échelle de salaire entraîne des augmentations variant de 2,2 pour cent à 7,5 pour cent. Les augmentations annuelles, durant cette convention qui viendra à échéance en décembre 2001, sont de deux pour cent.

Ces gains démontrent que la détermination de ces travailleuses et travailleurs à prendre le contrôle de leur syndicat en valait vraiment la peine.

Luc L.

Caisse pop Rouyn-Noranda En grève!

Les 89 employées de la Caisse populaire Rouyn-Noranda sont sorties en grève le 23 janvier. Au cœur du conflit, il y a les clauses de formation professionnelle et les hausses de salaire. Pour une convention collective d'une durée de trois ans, elles revendiquent des augmentations salariales totalisant 7 pour cent.

L'employeur offre 5 pour cent pour trois ans. Pour une partie des employées au haut de l'échelle salariale, cette proposition signifie un maximum de 3 pour cent. La Fédération du commerce de la CSN compte 113 syndicats de caisses populaires regroupant 4000 employées.

M.C.



Baie-Comeau De la houle sur les quais

Sur les quais de Baie-Comeau, la situation est houleuse entre travailleurs et employeur, la compagnie Carghill. Le syndicat, qui représente la quarantaine de travailleurs des élévateurs à grain, accuse l'employeur de pratiques déloyales en vertu du Code canadien du travail. Il a d'ailleurs déposé trois plaintes à ce sujet au Conseil canadien des relations de travail (CCRT). Le syndicat reproche aux représentants de la famille Carghill de vouloir introduire unilatéralement des changements technologiques. Par exemple, des télécommandes sans fil pour le chargement des bateaux. Selon un porte-parole syndical, cela a et aura des effets sur les conditions d'emploi des syndiqués. Déjà, six postes ont été abolis. De plus, cela entraîne un surcharge de travail. Ils sont maintenant trois travailleurs pour effectuer des tâches qui en occupaient six antérieurement. Cela amène également les travailleurs à doubler, voire à tripler leur temps d'exposition à des produits

qui peuvent être cancérigènes. Depuis la signature de la convention, en août 1996, le syndicat a déposé une centaine de griefs pour non respect

de la convention collective. Le syndicat souhaite être entendu rapidement par le CCRT.

M.C.

Négo du secteur public C'est parti!

La négociation des conventions collectives des travailleuses et des travailleurs du secteur public québécois s'amorcera, en avril avec le dépôt des projets de conventions collectives et des demandes salariales aux différentes tables sectorielles ainsi qu'à la table centrale. À la CSN, qui représente quelque 135 000 salarié-es dans la santé et les services sociaux, l'éducation et les organismes gouvernementaux, les fédérations du secteur public de la CSN (FPPSCQ, FEESP, FNEEQ et FSSS) ont entrepris la consultation de leurs membres ou sont en voie de le faire.

Si les priorités de négociation ne sont pas encore déterminées, les fé-

dérations du secteur public de la CSN ont l'intention de s'attaquer à la dégradation des conditions de travail, conséquence du régime d'austérité mis en place par le gouvernement Bouchard: précarité, soustraitance, emploi, surcharge de travail, etc.

Au cours des dernières années, les travailleuses et les travailleurs de l'État québécois ont également subi une perte importante de leur pouvoir d'achat, comme l'a d'ailleurs confirmé l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR). Le relèvement des salaires sera très certainement au cœur de la prochaine ronde de négociation.

L.-S. H.



REVOIR NOTRE MONDE • 8 MARS 1998

Émission spéciale

Vidéotron diffusera en direct sur tout son réseau, le dimanche 8 mars, une émission spéciale de deux heures produite par l'équipe de l'émission *Vies de travail*, qui a déjà à son actif la production de 200 émissions.

L'émission sera diffusée de 14 heures à 16 heures, avec reprise de 19 à 21 heures.

Plusieurs dizaines d'invitées en studio et de participantes dans des reportages feront connaître diverses facettes de la condition féminine en 1998. S'articulant autour de quatre grands thèmes: la précarité, l'équité salariale, la politique familiale et les effets du virage ambulatoire, l'émission donnera la parole à des militantes de la CSN, à des spécialistes du monde universitaire et à des intervenantes de plusieurs milieux, qui feront connaître leurs points de vue.

Autour de l'animateur Jean Carette, on retrouvera la vice-présidente Claudette Carbonneau et Danielle Hébert, du Service de la condition féminine, de même qu'une représentante d'Emploi-Québec, qui collabore avec la CSN pour la production de cette émission spéciale à ne pas manquer.